

Service émetteur : Délégation territoriale des Côtes d'Armor
Département santé publique
Pôle santé environnement

Affaire suivie par : David MERCERIE

Courriel : ars-dt22-sante-environnement@ars.sante.fr

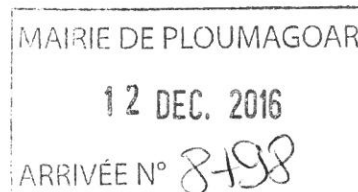
Téléphone : 02 96 60 42 20
Télécopie : 02 96 33 72 81

Réf. : Votre courrier du 31/10/16

Date : 08/12/16

Objet : PLU / Déclaration de projet – Projet éolien dans le bois de Malaunay (22)

Monsieur le Maire
Mairie de Ploumagoar
BP 30630 PLOUMAGOAR
22206 GUINGAMP CEDEX



Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 3 novembre 2016, vous m'avez invité à l'examen conjoint qui se déroulera le vendredi 9 décembre 2016 sur le projet éolien dans le bois de Malaunay engendrant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU).

Après lecture du dossier, je vous fais part des remarques et observations suivantes :

D'après le dossier joint, une étude acoustique permettant de caractériser l'état initial de l'ambiance sonore de la zone d'étude a été réalisée par le cabinet acousticien indépendant Acoustex. Celle-ci montre qu'aucune mesure ne sera nécessaire en période diurne puisque que les seuils réglementaires seront respectés mais que des mesures seront au contraire nécessaires en période nocturne. Afin de pallier ce dépassement des valeurs seuils en période nocturne, la vitesse de rotation selon la vitesse et l'orientation du vent sont en conséquence prévues. Je regrette néanmoins que l'étude acoustique réalisée ne soit pas jointe au présent dossier.

Il conviendra en outre de demander au pétitionnaire de réaliser une campagne de mesures acoustiques après installation et mise en route du parc éolien afin d'avaliser l'étude prévisionnelle et au besoin de procéder à des modifications de leur fonctionnement.

Restant à votre entière disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le Directeur général de l'ARS Bretagne,
et par délégation, l'Ingénieur du génie sanitaire,**


Carole CHERVEL